

Frontignan, le 18 décembre 2018

Compte rendu du Conseil d'Administration du 10 décembre 2018

Présents : Gérard Chaput, René Casses, Francis Herrera, Josyane Refuveille, Djimi Stouladzé.

Invités : Francis Grosclaude, Madame Duroux-Bernad,

Absents excusés : Dominique Coquery, George Forner, Jean-Pierre Lacan, Rober Tant, Maurice Lidou

Début de la réunion : 18 h 15

1- Approbation du compte rendu de CA du 19.11.2018

- Aucune remarque n'étant formulée par les membres du CA à cette date, le compte rendu est validé.

2- Santé Environnementale

Josyane Refuveille fait un point sur ce sujet. Comme prévu (voir compte rendu du 8/10), elle a repris contact avec l'IRSTEA (Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture) afin de s'avoir si la réflexion d'une étude de santé sur Frontignan avait avancé. Pour l'instant cette idée reste en suspens, l'institut manquant de moyen en ce moment. En attendant d'autres voies d'exploration, nous sont proposées ; celle de se tourner vers des instituts d'État qui rechercheraient pour leurs thésards des terrains d'examen ou celle de réaliser un bilan santé par sondage auprès des habitants dans des zones potentiellement influencées par un environnement pollué.

Dans ce cas, l'association contribuerait à cette opération par sa connaissance du terrain et par une aide logistique (information préalable, distribution de flyers...).

Pour terminer, Josyane Refuveille, nous informe, qu'elle a pu voir sur le site de France info que ce média avait mis en place une enquête participative grand public d'alerte à pollution dans le cadre de la COP 24 permettant à tout un chacun vivant à proximité d'un site pollué ou témoin d'une pollution de faire un signalement. Pour y aller : franceinfo/mode/environnement. Déjà des internautes y participent et font remonter leurs constatations ; pour exemple voire la vidéo d'un signalement d'un site pollué par du trichloréthylène (non dépollué) dans la région d'Angoulême.

3- Intervention Suez environnement sur chemin de halage

Gérard Chaput commente les observations qu'il a pu faire (avec photos à l'appui) lors des interventions semestrielles de pompage d'un mélange d'hydrocarbures et d'eau dans la tranchée drainante de 80 m par **VEOLIA** Environnement situé sur le chemin de halage.

Cette intervention est en relation avec les multiples signalements concernant les odeurs d'œuf pourri, significatif d'une pollution atmosphérique au sulfure d'hydrogène côté du canal voltaire. En complément et à la même période, des travaux de prolongement du drain existant sous le chemin de halage ont eu lieu par SUEZ Environnement courant novembre.

Petit historique : Le terrain de l'ex Mobil contrairement à ce qu'il a toujours été entendu, a bien subi une période de dépollution/réhabilitation durant 4 ans (1986/1990) avant sa vente. Dans quelles conditions ? Car sur le site, il subsiste une imprégnation des terrains et des poches d'hydrocarbure (1 200 tonnes de flottants en zone non-saturée de 0 à 2 m. et 3 000 tonnes de flottants en zone saturée de 2 m à 3,50 m - Suivant plan de gestion ARCADIS du 24/06/2015).

Avant cela, durant l'exploitation, en protection d'un éventuel accident pouvant altérer les eaux du canal, une mesure de protection a été réalisée en 1975. Elle a consisté à créer une tranchée drainante sur une longueur 80 m et de 3 à 4 m de profondeur qui a pour fonction de créer un barrage physique et capter les hydrocarbures.

Les émanations de sulfure d'hydrogène sont souvent liées à la décomposition de matière organique. Cependant cet élément (H₂S) gaz incolore se trouve aussi sous forme naturelle dans certains pétroles bruts. Il est donc probable que la raison de cette incommodation régulière dans ce quartier proviennent des nappes de pétrole résiduelles du terrain de l'ex Mobil dont une partie migre avec le mouvement de la nappe phréatique vers le canal.

Sur cette intervention, aucune réaction ou communication des instances, ARZF constate !

Petit rappel physique : l'H₂S est toxique, corrosif, inflammable, explosif et plus lourd que l'air. Il représente un très grave danger en cas d'inhalation dans des conditions confinées. Toutefois, en cas de fuite d'un contenant, le H₂S se dissipe habituellement assez rapidement, ce qui minimise le risque d'exposition à ce gaz toxique.

4- Qualité sol/air/eau

Suite à une observation de son sous-sol, un résidant du quartier des Près St Martin, nous interroge sur la possibilité d'analyse de l'eau qui remonterait de la nappe phréatique et dont il suppose une pollution aux hydrocarbures.

Un premier contact avec un laboratoire a été pris par cette personne pour s'informer sur les possibilités d'analyse d'échantillon d'eau.

Cette démarche relevant d'une initiative de type privé, l'association étudiera de quelle manière elle pourra contribuer à sa réalisation.

5- Rencontre annuelle avec la DREAL

Le conseil s'est entretenu sur les sujets et a proposé la rencontre avec la DREAL. Un rendez-vous sera demandé comme tous les ans afin de répondre à nos interrogations sur les sujets qui nous préoccupent.

Retenus par les membres ils sont les suivants :

- Directive gouvernementale sur les conditions communication des informations : sites SEVESO suite courrier ARZF du 9 juillet 2018 sans réponse.
- Techniques de dépollution par biodégradation, venting, coating et efficacité REX : mise en œuvre sur les terrains de l'ex-raffinerie du midi à Balaruc-les-Bains.

- Suite aux arrêtés préfectoraux de 2013 (plan de gestion) et 2016 (phase test) concernant la réhabilitation pour un usage « INDUSTRIEL » des terrains de l'ex-raffinerie MOBIL à Frontignan.
- Canal ATmo OC : Hydrogène sulfuré identification de l'origine des émanations d'H2S jugées faibles et homogènes à l'exception des zones des quais JJ Rousseau et Voltaire.
- Etudes de risques sanitaires sur la zone Sète-Frontignan, quelle est la nature de la décision qui devait être transmise à l'ARS en septembre 2018 ?
- PPRT GDH BP réexamen quinquennal de l'étude de danger, l'instruction a-t-elle été finalisée en 2018 et avec quelles modifications ?
- Maîtrise du suivi scientifique et réglementaire des décharges du territoire : cas particulier de celle des « Prés Saint Martin » et conformité validé pour son usage futur.
- Photovoltaïque, enquête publique prévision de calendrier.
- Projet de nouvelle station épuration des eaux blanches et ICPE production de gaz « méthane ».

6- Remplacement du poste de secrétaire

Francis Herrera signale sa volonté de démissionner de son poste de secrétaire et donc de cesser son activité au sein du bureau exécutif de l'association. Il précise qu'il rendra officiel sa décision lors de la prochaine Assemblée Générale de 2019 prévue fin mars. Il fait savoir également qu'il se dégage de toutes les représentations qu'il assumait jusque-là, dont notamment, celles de la CSS Scori.

Il précise qu'il restera néanmoins membre du Conseil de l'association.

La ou les candidatures sont à adresser au secrétariat par mail à l'adresse de la boîte aux lettres de l'association : arzf34110@gmail.com

7- Subvention Municipale et trésorerie

René Casses fait un point sur la trésorerie. Pour l'année 2018 celle-ci étant légèrement positive le trésorier suggère malgré tout de renouveler à l'identique le montant de la demande de subvention municipale accordée l'an passé.

Concernant les adhésions, il annonce une augmentation avec pour cette année une vingtaine de nouveaux cotisants et une dizaine de non reconduction ; ce qui a pour effet de ramener le niveau à celui de l'année 2016 c'est-à-dire 106 adhérents.

La séance est levée à 20 h.30.

Attention :

Date du Prochain CA : le 14 janvier 2019, même lieu, même heure (18 h 15).

Le secrétaire
F. Herrera



Les membres du bureau et du conseil d'administration réunis vous souhaitent d'agréables fêtes de fin d'année et vous donnent rendez-vous en 2019.